



RAPPORT ANNUEL 2013-2014
SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

Table des matières

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	7
Société Innovatech du Grand Montréal – État de la situation financière	8
Société Innovatech du Grand Montréal – État du résultat global	9
Société Innovatech du Grand Montréal – État des variations des capitaux propres.....	10
Société Innovatech du Grand Montréal – État des flux de trésorerie	11
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires aux états financiers.....	12

Rapport d'activités

Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive des placements actuellement en portefeuille pour le compte de l'acheteur.

Afin de transférer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés à l'acheteur, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Le contrat prévoit également le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. En outre, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachètera les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré un bénéfice net de 29 935 \$.

Rapport d'activités

Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2014, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil

M. André Côté, administrateur

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président principal aux financements mandataires, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

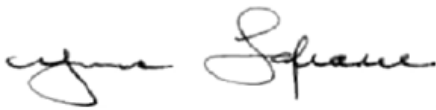
Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M. Yves Lafrance
Administrateur



Mme Sylvie Chagnon
Administrateur

États financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états du résultat global, de la variation des capitaux propres ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2014 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 16 juillet 2014

Société Innovatech du Grand Montréal

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014

(en dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	4 745 015	4 875 030
Sommes à recevoir de l'acheteur, sans intérêt	2 001	-
Autres éléments d'actifs	13 734	20 281
	4 760 750	4 895 311
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif		
Charges à payer (note 7)	40 302	1 205
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêt	-	203 593
	40 302	204 798
Capitaux propres		
Capital-actions (note 8)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(228 227 552)	(228 257 487)
	4 720 448	4 690 513
	4 760 750	4 895 311

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Yves Lafrance
Administrateur



Sylvie Chagnon
Administratrice

Société Innovatech du Grand Montréal

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

De l'exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars canadiens)

	2014	2013
PRODUITS D'INVESTISSEMENT		
Produits d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	29 878	34 165
Gain de change	185 360	33 647
	215 238	67 812
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Services professionnels et contractuels	17 020	5 429
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	143 987	128 916
Assurances	20 601	20 601
Frais de bureau	3 695	2 855
	185 303	157 801
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	29 935	(89 989)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

De l'exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2012	232 948 000	(228 167 498)	4 780 502
Résultat net et résultat global	-	(89 989)	(89 989)
Solde au 31 mars 2013	232 948 000	(228 257 487)	4 690 513
Résultat net et résultat global	-	29 935	29 935
Solde au 31 mars 2014	232 948 000	(228 227 552)	4 720 448

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars canadiens)

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	29 935	(89 989)
Ajustements pour :		
Gain de change	(202 534)	(29 340)
	(172 599)	(119 329)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Somme à recevoir	(2 001)	-
Autres éléments d'actifs	6 547	(2 454)
Charges à payer	39 097	(43 743)
Sommes à payer à l'acheteur	(203 593)	11 591
	(332 549)	(153 935)
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	202 534	29 340
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(130 015)	(124 595)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 875 030	4 999 625
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	4 745 015	4 875 030
Information supplémentaire		
Intérêts encaissés	32 021	35 304

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2014
(en dollars canadiens)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal (la Société) est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ,c.S-17.2.0.1). Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, 5e étage, Montréal, Québec, H2Y 1N9.

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), tel qu'établies par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le **16 juillet 2014**.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

Les postes aux états de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

c) Monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et jugements réalisés par la direction

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme et à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances.

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes:

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Sommes à recevoir de l'acheteur	Prêts et créances
Prêts à des sociétés en commandite	Prêts et créances
Placements en parts dans des sociétés en commandite	Désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur	Passifs financiers évalués au coût amorti
Emprunt (a)	Désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

(a) L'emprunt est assorti d'un dérivé incorporé, tel que décrit à la note 6, puisque les flux de trésorerie de l'emprunt fluctuent en fonction des flux de trésorerie tirés des placements en parts dans des sociétés en commandite. Le dérivé incorporé n'est pas séparé du contrat hôte puisque l'instrument hybride (l'emprunt) a été désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Pour ces instruments financiers, leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Lorsque la Société détient un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont exposés au risque de marché et au risque de crédit de chacune des contreparties et que ce groupe d'actifs et de passifs financiers sont gérés sur la base de l'exposition nette de la Société à ces risques financiers, la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers est évaluée conformément à la façon dont les intervenants de marché établiraient le prix pour l'exposition nette aux risques. Les placements dans des sociétés en commandite et l'emprunt (décrits à la note 6) sont gérés par la Société sur la base de l'exposition nette aux risques de marché et de crédit.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque exercice, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le montant d'une perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable d'une créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés de la créance. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise au résultat net.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Produits d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état du résultat global.

Placements et emprunt

Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés au placement et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents font également l'objet d'une compensation.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain (perte) de change » de l'état du résultat global.

4. Modifications de normes comptables

Nouvelles normes et normes modifiées

Norme internationale d'information financière 13 - Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)

IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur et fournit des directives connexes ainsi que des informations plus exhaustives quant aux évaluations à la juste valeur. Elle n'a aucune incidence sur la détermination des éléments qui doivent être présentés à la juste valeur.

Le champ d'application de l'IFRS 13 est étendu et s'applique aux éléments financiers et non financiers pour lesquels d'autres IFRS prescrivent ou permettent les évaluations de la juste valeur ou les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur, sauf dans certaines circonstances. L'IFRS 13 s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Ses obligations d'information n'ont pas à être appliquées aux informations comparatives au cours du premier exercice d'application.

La société a revu ses méthodologies d'évaluation et l'application de la nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation

Norme internationale d'information financière 7 - Instruments financiers : Informations à fournir (IFRS 7)

Les amendements apportés à l'IFRS 7 prévoient de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. Ces exigences sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2013 et ont été appliquées par la Société au cours de l'exercice.

Les informations fournies aux états financiers à l'égard des placements en parts dans des sociétés en commandite et de l'emprunt à long terme, qui font l'objet d'une compensation, ont été présentées conformément aux nouvelles exigences de l'IFRS 7.

Modifications de normes comptables futures

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations ainsi que les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la société.

Norme internationale d'information financière 9 Instruments financiers (IFRS 9)

L'International Accounting Standards Board (IASB) vise à remplacer intégralement l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39) par l'IFRS 9. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ainsi que celui traitant de la comptabilité de couverture ont été publiés. Le chapitre traitant de la méthodologie de dépréciation est toujours en cours d'élaboration. En novembre 2011, l'IASB a décidé d'envisager d'apporter des modifications limitées au modèle de classement des actifs financiers d'IFRS 9 afin de traiter des questions d'application. De plus, l'IASB a décidé de reporter au 1er janvier 2018 la mise en application de l'IFRS 9. La direction de la société n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers. La direction ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que la norme ne soit complétée et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

Amendements de l'IAS 32

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2014.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2014	2013
Trésorerie	21 459	208 888
Certificats de dépôt, (de 0,08 % à 1,15 %) échéant en mai 2014 (0,13 % à 1,15 % en 2013)	4 723 556	4 666 142
	4 745 015	4 875 030

6. Placements et emprunt

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Les parts dans les sociétés en commandite et l'emprunt, de même que les produits et les charges d'intérêts et les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* sont respectés.

Les montants bruts de la juste valeur des placements et de l'emprunt est respectivement de 3 519 429 \$ (2 168 792 \$ au 31 mars 2013).

Le tableau qui suit présente la juste valeur des placements et de l'emprunt, classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur:

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Placements	-	-	3 519 429	3 519 429
	-	-	3 519 429	3 519 429
Passifs financiers				
Emprunt	-	-	3 519 429	3 519 429
	-	-	3 519 429	3 519 429
Total présenté à l'état de la situation financière	-	-	-	-

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Placements	-	-	2 168 792	2 168 792
	-	-	2 168 792	2 168 792
Passifs financiers				
Emprunt	-	-	2 168 792	2 168 792
	-	-	2 168 792	2 168 792
Total présenté à l'état de la situation financière	-	-	-	-

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2013). La juste valeur des placements en parts dans les sociétés en commandite a été évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évalué à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans les sociétés en commandite, tandis que la juste valeur de l'emprunt a été évaluée en fonction d'une actualisation des flux de trésorerie futurs de l'emprunt au taux de 5 %.

En raison du fait que les actifs et passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur font l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice (aucune en 2013).

7. Charges à payer

	2014	2013
Charges à payer ⁽¹⁾	40 302	1 205

(1) Y compris une somme de 35 997 \$ due à une entité sous contrôle commun au 31 mars 2014 (0 \$ au 31 mars 2013)

8. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

	2014	2013
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000	232 948 000

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

9. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2014, les capitaux propres de la Société ont un solde de 4 720 448 \$ (4 690 513 \$ au 31 mars 2013).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu tel qu'expliqué à la note 6, pour lequel la société effectue un suivi continue des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt compte tenu que les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et elle est aussi peu influencée par le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de devise

La Société a investi certaines sommes en devise étrangère, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2014, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 301 728 \$ (2 319 619 \$ au 31 mars 2013). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer le risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

En considérant les données citées ci-haut et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 115 087 \$ en 2014 (115 981 \$ en 2013) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

Les charges à payer et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, tel que décrit à la note 6, fera l'objet d'une compensation à son échéance soit au plus tard en mars 2015.

11. Opérations entre parties liées et rémunération de la haute direction

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif.

12. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 167 822 \$ au 31 mars 2014 (167 172 \$ au 31 mars 2013) lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat conclu avec celui-ci.